



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 21 décembre 2017

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme CHARRET-GODARD

Convocation envoyée le 15 décembre 2017

Publié le 22 décembre 2017

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 62

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 12

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Pierre PRIBETICH	Mme Françoise TENENBAUM	M. Yves-Marie BRUGNOT
M. Thierry FALCONNET	Mme Christine MARTIN	M. Guillaume RUET
M. Patrick CHAPUIS	M. Denis HAMEAU	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Stéphanie MODDE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	M. Nicolas BOURNY	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean DUBUET
M. José ALMEIDA	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	Mme Chantal TROUWBORST	M. Jacques CARRELET DE LOISY
Mme Danielle JUBAN	M. Joël MEKHANTAR	Mme Céline TONOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
M. Patrick MOREAU	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-Claude GIRARD	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Dominique SARTOR
Mme Anne DILLENSEGER	M. François HELIE	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Patrick MASSON	M. Emmanuel BICHOT	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Benoît BORDAT	M. Hervé BRUYERE	M. Adrien GUENE
M. Charles ROZOY	M. Jean ESMONIN	Mme Anne-Sophie GIRARDEAU.
M. Jean-Yves PIAN	Mme Sandrine RICHARD	

Membres absents :

M. Dominique GRIMPRET	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Christophe BERTHIER
M. Didier MARTIN	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
M. Édouard CAVIN	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. François HELIE
Mme Lydie CHAMPION	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Guillaume RUET
	M. Louis LEGRAND pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	Mme Corinne PIOMBINO pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Adrien GUENE
	M. Cyril GAUCHER pouvoir à M. Emmanuel BICHOT.

OBJET : EAU ET ASSAINISSEMENT**Avenant n°16 au traité de Concession de distribution et de production d'eau potable du 2 avril 1991 des communes de Dijon, Plombières-lès-Dijon, Corcelles-les-Monts et Flavignerot**

Le Traité de Concession pour l'exploitation du service de production et de distribution d'eau potable, liant Lyonnaise des Eaux, devenue SUEZ Eau France le 10 octobre 2016, à la Ville de Dijon, a été modifié par quinze avenants successifs.

Le présent avenant s'inscrit dans la continuité de fourniture aux usagers d'un service d'une qualité accrue et d'une sécurité renforcée pour un coût optimisé et dont l'évolution est maîtrisée. Ses objectifs sont, jusqu'au terme du contrat :

- De constater pour la période 2015-2016 le montant du partage de résultat à hauteur de 551.377 € (en valeur 2016) et de définir le nouveau coefficient de baisse qui s'appliquera pour le calcul de la part délégataire de l'eau sur la tranche de consommation 0-50m³ à partir du 1^{er} janvier 2018.
- De définir le traitement des sommes non utilisées dans le cadre de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau, sommes qui seront réaffectées à la baisse de la part délégataire de l'eau sur la tranche de consommation 0-50m³ en janvier 2019 et donc d'en faire bénéficier l'ensemble des usagers.
- De redéfinir les échéanciers de reversement du fonds de développement durable,
- De suspendre les modalités de création de la marque « EauVitale ».

Partage de résultats :

Pour la période 2015-2016, le partage de résultats s'élève à 551.377 € reversé par le concessionnaire à la collectivité sous la forme d'une nouvelle baisse du prix au m³ de la part délégataire, sur la tranche de consommation 0-50m³. Le coefficient de calcul du prix de la tranche 0-50m³ par rapport au prix de la tranche 50m³ et plus, s'établit à 0,6792 au lieu de 0,8215.

Mise en œuvre de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau :

Les sommes prévues à l'avenant 15 et non utilisées dans le cadre de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau seront affectées à une nouvelle baisse de la part délégataire de l'eau sur la tranche de consommation 0-50m³ au 1^{er} janvier 2019. Ainsi l'ensemble des usagers en bénéficiera.

Au 1^{er} janvier 2018, le prix moyen de l'eau issu de la facture 120m³ sera de 2,03€/m³ au lieu de 2,11€/m³ sur Dijon, de 1,96€/m³ au lieu de 2,03€/m³ sur Plombières-lès-Dijon, de 1,86€/m³ au lieu de 1,92€/m³ sur Corcelles-les-Monts et Flavignerot sans tenir compte des variations de prix liées aux variations de taxes sur l'année 2017 et à l'indexation des prix (en € 2016).

Fonds développement durable :

En prévision du déploiement des projets à thématique de développement durable dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, un nouvel échéancier de versement du solde du fonds développement durable de l'eau s'élevant à 971.697 € (valeur 2016) est fixé sur la période 2018-2019.

Création de la marque « EauVitale » :

Afin de mieux intégrer le lancement d'une marque dédiée au service de l'eau et de l'assainissement au calendrier du projet métropolitain, les actions liées à cette mise en œuvre sont pour l'instant suspendues.

Vu l'avis de la Commission Environnement et service d'intérêt collectif,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver**, l'avenant n°16 au traité de Concession de distribution et de production d'eau potable du 2 avril 1991 des communes de Dijon, Plombières-lès-Dijon, Corcelles-les-Monts et Flavignerot,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 70
CONTRE : 4

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 12 PROCURATION(S)